

EXPERT DCG

1^E

UE 1, UE 8, UE 9

ANNÉE

TOUT POUR S'ENTRAÎNER

- L'essentiel de la 1^{re} année

- 9 sujets inédits

- Des cas pratiques

en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

EXPERT DCG

UE 1, UE 8, UE 9

1^E
ANNÉE

TOUT POUR S'ENTRAÎNER

Clémence Lautard-Mattioli

Professeur agrégé d'économie et gestion
DCG 1, lycée Jules Uhry, Creil

Oona Hudin-Hengoat

Professeur agrégé d'économie et gestion DCG 8,
lycée Dupuy-de-Lôme, Lorient

Sylvie Vidalenc

Professeur agrégé d'économie et gestion DCG 8,
lycée Turgot, Paris

Nathalie Le Gallo

Professeur agrégé d'économie et gestion DCG 8,
lycée Mandela - GRETA - et IUT, Nantes

Audrey Meyer

Professeur agrégé d'économie et gestion DCG 9,
lycée Les Eaux Claires, Grenoble

en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Crédits iconographiques

p. 12 : © transfer by Creative Stall from the Noun Project ; © rules by ochre7 from the Noun Project ; © Error by Aleks from the Noun Project ; © delimiter by priyanka from the Noun Project ; p. 13 : © chemical by Adrien Coquet from the Noun Project ; © Book by Iconic from the Noun Project ; p. 37 : © positive by Najaya Design from the Noun Project ; © self-directed by Nithinan Tatah from the Noun Project ; © protect by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 38 : © ownership by Nithinan Tatah from the Noun Project ; p. 40 : © Minus by Тимур Минвалеев from the Noun Project ; © Plus by Dima Kolchan from the Noun Project ; p. 58-59 : © assembly by Guillaume Duchayne from the Noun Project ; © Microphone by fahmionline from the Noun Project ; © Ancient Greek Theater by Roleplay from the Noun Project ; © senate by James Fok from the Noun Project p. 61 : © assembly by Guillaume Duchayne from the Noun Project ; © government agencies by Wichai Wi from the Noun Project ; p. 62 : © person by Gregor Cresnar from the Noun Project ; © everyone by priyanka from the Noun Project ; © unique by Becris from the Noun Project ; p. 63 : © Wheat and Soil by Andrew J. Young from the Noun Project ; p. 64 : © Check by Adrien Coquet from the Noun Project ; © signature by Prettycons from the Noun Project ; © Ok by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 65 : © Machine by priyanka from the Noun Project ; p. 66 : © region by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 67 : © Files by Econceptive from the Noun Project ; © Law Book by Mansion@design from the Noun Project ; © Infringement by USTPO from the Noun Project ; © intention by Alice Design from the Noun Project ; © Sustainability by Ivan Colic from the Noun Project ; © property by ibrandify from the Noun Project ; p. 99 : © festival by Komkrit Noenpoempisut from the Noun Project ; p. 105 : © small screen by Yo! Baba from the Noun Project ; © relation by worker from the Noun Project ; p. 182 : © Target by I Putu Kharismayadi from the Noun Project ; p. 184 : © different by Alfredo @ IconsAlfredo.com from the Noun Project ; © Stream by Bombasticon Studio from the Noun Project ; p. 185 : © payment by Adrien Coquet from the Noun Project ; © cash machine by visual language from the Noun Project ; © Caution by Tim Torres from the Noun Project ; p. 186 : © euro refund by Jean-Raphaël Béchard from the Noun Project ; © timeline by Adrien Coquet from the Noun Project ; © Stopwatch by kiddo from the Noun Project ; p. 222 : © Brainstorm by Gregor Cresnar from the Noun Project ; © Time by James from the Noun Project ; © protect by Adrien Coquet from the Noun Project ; © function by Iconstock from the Noun Project ; p. 264 : © Security by Adrien Coquet from the Noun Project ; © team building by priyanka from the Noun Project ; © Bank Euro by Marc Torrada from the Noun Project ; © government agencies by Wichai Wi from the Noun Project ; © accountant by ProSymbols from the Noun Project ; © supplier by priyanka from the Noun Project ; © client by Creative Mahira from the Noun Project ; p. 324 : © european union by P Thanga Vignesh from the Noun Project ; © world by Bluetip Design from the Noun Project ; © internal by Rflor from the Noun Project ; © Trade by frederick allen from the Noun Project

Mise en page : Nord Compo

Avant-Propos	VII
--------------------	-----

UE1 – Fondamentaux du droit

Sujet 1. Temps Livres	4
Énoncé	4
Dossier ❶ Aménagement des locaux	4
Dossier ❷ Troubles de voisinage	5
Dossier ❸ Plagiat	6
Savoirs essentiels	11
❶ Capacité juridique et recevabilité d'une action en justice	11
❷ Sanctions de l'inexécution d'un contrat	12
❸ Droit de propriété	13
❹ Droit de la propriété intellectuelle et protection	14
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen	15

Sujet 2. L'Écailler de Belleville	28
Énoncé	28
Dossier ❶ Statut et protection d'Alfred Béjean	28
Dossier ❷ Mise en location-gérance	28
Dossier ❸ Marée noire à Carnac	29
Dossier ❹ Situation des époux Béjean	30
Savoirs essentiels	35
❶ Le fonds de commerce	35
❷ Mise en œuvre de la responsabilité civile	36
❸ Responsabilité pénale et preuve	36
❹ Conditions du statut d'agriculteur	37
❺ Les avant-contrats	37
❻ La hiérarchie des normes	38
❼ Le préjudice et les dommages réparables	38
❽ Les régimes de protection des personnes majeures	39
❾ La propriété	39
❿ Les statuts des professionnels autres que salariés	40
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen	41

Sujet 3. *Pépites*	52
Énoncé	52
Dossier ❶ La création d'entreprise de Léa	52
Dossier ❷ Les contrats entre Léa Vauchelle et les concept-stores	54
Dossier ❸ La protection de la grand-mère de Léa Vauchelle	55

Savoirs essentiels	65
❶ Adoption d'une loi.....	65
❷ Théorie classique du patrimoine et patrimoine d'affectation.....	66
❸ Droit de propriété.....	67
❹ Contrat	68
❺ Sûretés	69
❻ Voies de recours.....	69
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen.....	70

UE8 – Système d'information de gestion

Sujet 1. O'Miel SA	85
Énoncé	85
Dossier ❶ Gestion de l'approvisionnement et de la production.....	85
Dossier ❷ Gestion du laboratoire.....	87
Dossier ❸ Gestion des commandes en ligne.....	87
Dossier ❹ Gestion du comité social et économique (CSE).....	88
Dossier ❺ Sécurité et fiabilité des SI à l'ère de la communication.....	89
Savoirs essentiels	105
❶ La gestion de l'approvisionnement et de la production.....	105
❷ La gestion d'une base de données.....	106
❸ La gestion de l'activité.....	107
❹ La sécurité et la fiabilité des systèmes d'information.....	110
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen.....	112

Sujet 2. Ondulex	126
Énoncé	126
Dossier ❶ Observation de l'existant.....	127
Dossier ❷ Étude du module commercial du futur PGI	128
Dossier ❸ Suivi des équipements attribués au personnel.....	130
Dossier ❹ Organisation du SI et qualité de l'information.....	132
Savoirs essentiels	144
❶ Le schéma événement-résultat et la normalisation.....	144
❷ Les requêtes imbriquées	144
❸ Les autorisations d'accès	145
❹ Les fonctions	147
❺ Les critères de qualité de l'information.....	148
❻ Le rôle du SI dans une organisation	148
❼ Les composantes du système d'information et leur rôle	149
❽ Les rôles et responsabilités des acteurs au sein du SI.....	149
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen.....	150

UE 9. Comptabilité

Sujet 1. Entreprise individuelle Comptagest	170
Énoncé	170
Dossier ❶ Organisation du système d'information comptable	170
Dossier ❷ Opérations courantes	171
Dossier ❸ Travaux d'inventaire	172
Savoirs essentiels	182
❶ Principes comptables et organisation du système d'information comptable	182
❷ TVA sur les opérations nationales	183
❸ Réductions commerciales et financières	183
❹ Frais accessoires d'achat	184
❺ Immobilisations	184
❻ Opérations de financement	185
❼ Titres financiers	186
❽ Écarts de conversion à la clôture	187
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen	188
Sujet 2. Biotex	214
Énoncé	214
Dossier ❶ Droit comptable et environnement numérique	214
Dossier ❷ Clôture et réouverture des comptes	215
Dossier ❸ Opérations courantes de janvier et février 2023	217
Savoirs essentiels	228
❶ Réglementation relative aux pièces comptables (dont les factures)	228
❷ Travaux d'inventaire	228
❸ Clôture des comptes et passage à l'exercice suivant	229
❹ Paie	229
❺ Liquidation de la TVA	230
❻ Immobilisations corporelles et incorporelles	231
❼ Avances et acomptes	231
❽ Achats et ventes en devises	231
Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen	232
Sujet 3. Locabio	256
Énoncé	256
Dossier ❶ Environnement numérique du cabinet	256
Dossier ❷ Opérations courantes – février 2022	257
Dossier ❸ Opérations courantes – mars 2022	259
Dossier ❹ Opérations d'inventaire de Locabio	260

Savoirs essentiels 273

❶ Moyens de paiement et trésorerie 273

❷ Emballages 273

❸ Financement par crédit-bail 274

❹ Dépréciation..... 274

❺ Comptabilité et environnement numérique 275

Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen..... 276

Sujet 4. Électropro 303

Énoncé 303

Dossier ❶ Rôles de la comptabilité et droit comptable 303

Dossier ❷ Opérations courantes 304

Dossier ❸ Opérations d'investissement et de financement 306

Dossier ❹ Travaux d'inventaire 307

Savoirs essentiels 322

❶ TVA dans les opérations internationales 322

❷ Entrée des emballages..... 322

❸ Frais accessoires de vente 323

❹ Subventions..... 323

❺ Provisions pour risques et charges..... 324

❻ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP) 324

Des savoirs aux compétences Corrigé du sujet type d'examen..... 325

Bienvenue dans l'univers Expert Sup Dunod !

Conçue comme un complément aux manuels, livres de corrigés et fiches, la série « Expert » propose une préparation à 360° offrant aux candidats aux diplômes d'expertise comptable (diplôme de comptabilité et de gestion – DCG – et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion – DSCG) toutes les clés pour réussir.

Découpés selon les trois années d'enseignement du DCG, les ouvrages d'entraînement ont été élaborés et rédigés par des enseignants expérimentés, membres des jurys d'examen, pour répondre aux besoins de tous les candidats.

1 Un entraînement complet...

Pour chaque unité d'enseignement (UE), les sujets inédits couvrent tous les savoirs et compétences au programme. Outre les énoncés et les corrigés des sujets types d'examen, des rappels de cours synthétiques et visuels sont systématiquement proposés.

2 ... dans l'esprit du nouveau programme...

Barème, dossier documentaire, nouvelles notions, compétences, missions... le contenu et la structure des sujets respectent scrupuleusement le format et les nouvelles exigences de chaque épreuve, pour une préparation en conditions réelles.

3 ... assorti de conseils des membres des jurys...

Retrouvez toutes les recommandations des correcteurs, des explications ainsi que des compléments pour parfaire l'entraînement et être fin prêt le jour J.

4 ... avec des Podcasts gratuits !

Notre podcast *Balades en expertise* est disponible sur toutes les plateformes d'écoute. Informez vous en Droit, en Économie, et en Anglais des affaires :

« Investir dans les industries vertes », « Le télétravail », « La gestion des ressources humaines », « Le personnel en entreprise », « La TVA », « Pandemics and intellectual property », « Record-breaking surge in energy prices », « Why branding matters »... et tant d'autres à retrouver chaque mois !

UE 1. Fondamentaux du droit

Sujet

Temps Livres

Document autorisé : aucun

Matériel autorisé : aucun



Durée de l'épreuve



Coefficient

Le sujet se présente sous la forme de **3 DOSSIERS** indépendants :

Dossiers

- 1 Aménagement des locaux** 6 points
- 2 Troubles de voisinage** 5 points
- 3 Plagiat** 9 points



La méthodologie du cas pratique est exigée, sauf mention contraire.

Si le texte du sujet, de ses questions ou du dossier documentaire vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Le dossier documentaire comporte 5 documents :

Documents

- | | |
|----------------|--|
| Dossier | 1. Contrat liant Temps Livres SARL à Voulea SA |
| 1 | 2. Article 1231-5 du Code civil |
| Dossier | 3. Cour de cassation, chambre criminelle, 8 mars 2016 (pourvoi n° 15-83503) |
| 2 | 4. Extraits du Code la santé publique (CSP) |
| Dossier | 5. Extraits du Code de la propriété intellectuelle (CPI) |
| 3 | |

Temps Livres

Bianca Picolino est libraire à Paris. Après avoir été salariée pendant plusieurs années de grandes enseignes telles que Gibert Joseph ou la Fnac, elle a décidé de créer une librairie spécialisée dans son domaine de prédilection, le livre jeunesse. À cette fin, elle a constitué une société dont elle est la gérante dénommée « Temps livres SARL ».

Compte tenu du public ciblé par la librairie, Bianca Picolino s'est installée dans le quartier familial des Batignolles, dans le 17^e arrondissement de Paris. Elle a trouvé une boutique agréable et bien située, juste à côté de son domicile. Les deux locaux, son domicile et sa boutique, partagent une cour intérieure. La boutique nécessite quelques travaux, notamment d'aménagement.

Dossier 1 Aménagement des locaux

📌 Base documentaire : documents 1 et 2

Bianca Picolino s'est rendue auprès d'une enseigne de meubles spécialisée dans la fourniture de biens d'équipement pour professionnels, la société Voulea SA. Elle a commandé des bibliothèques murales, des tables d'exposition, des sièges, des meubles adaptés aux enfants et quelques jeux pour une valeur de 5 500 €. Un contrat est signé (document 1).

Mission 1

Après relecture du contrat (document 1), Bianca Picolino s'interroge sur plusieurs de ses aspects et vous demande conseil.

1. Analyser la capacité juridique de Bianca Picolino à signer le contrat au nom de la société.
2. Qualifier le contrat conclu entre la société Temps livres SARL et la société Voulea SA.
3. Analyser les caractéristiques du contrat en déterminant à quel moment aura lieu le transfert de propriété et le transfert des risques.

Alors que la livraison de la marchandise était prévue dans un délai de 15 jours, Bianca Picolino n'a aucune nouvelle de Voulea au bout d'un mois, soit un retard de 15 jours. Après entretien avec le service client, elle apprend qu'elle devra patienter 10 jours supplémentaires pour avoir sa commande. Ce délai lui pose problème : elle ne sait comment stocker les livres qui commencent à affluer. Elle décide de différer l'ouverture de sa boutique d'au moins deux semaines.

Mission 2

Bianca Picolino relit attentivement son contrat afin de trouver des solutions. Elle consulte votre cabinet afin de déterminer la marche à suivre.

4. Qualifier la clause 4 et vérifier sa validité.
5. À l'aide du document 2, déterminer si la société Voulea pourra être condamnée à une somme plus importante que celle prévue dans la clause.

Les 10 jours passent et la société Voulea livre effectivement les bibliothèques. Elle est en revanche incapable de livrer les tables d'exposition, les sièges et autres meubles destinés aux enfants.

Mission 3

Bianca Picolino souhaite que les marchandises manquantes soient livrées au plus vite. Elle sollicite votre expertise.

6. Proposer des sanctions adaptées à l'inexécution du contrat.

Dossier 2 Troubles de voisinage

Base documentaire : documents 3 et 4

Bianca Picolino a finalement reçu tout le matériel pour aménager sa boutique. L'ouverture a été célébrée par un grand cocktail organisé dans la cour qui relie l'appartement et la boutique, et dont Bianca est propriétaire. Ce fut un tel succès que Bianca a décidé de renouveler ce genre d'événements en organisant des séances de dédicaces. Ces événements, toujours très réussis, attirent de plus en plus de clientèle, ainsi que des auteurs de plus en plus connus. Ils peuvent rassembler une cinquantaine de personnes à la fois dans une petite cour qui raisonne. Bianca Picolino a reçu plusieurs courriers de voisins importunés par le bruit. Le syndic de copropriété lui a également envoyé un courrier de rappel au regard du règlement de copropriété par lettre recommandée avec accusé de réception. Les officiers de police se sont déplacés à plusieurs reprises et une contravention pour tapage nocturne a même été établie.

Mission 1

Bianca Picolino vous consulte sur les risques qu'elle encourt au regard de la loi et de la jurisprudence (documents 3 et 4).

1. Déterminer si la situation constitue un abus de droit et/ou un trouble anormal de voisinage.

Bianca Picolino a été prévenue par sa voisine de palier que les voisins envisageaient d'intenter une action en justice.

Mission 2

Paniquée, Bianca Picolino vous demande de l'aider à monter un dossier préalable à toute action en justice dont elle pourrait faire l'objet.

2. Apprécier le respect des conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile de Bianca Picolino et vérifier l'existence de causes possibles d'exonération.
3. Vérifier que les conditions de recevabilité de l'action en justice des voisins de Bianca sont remplies.

Mission 3

Après consultation d'un avocat, les voisins proposent à Bianca Picolino de recourir à un conciliateur de justice. Elle vous demande votre avis.

4. Justifier l'intérêt du recours à la conciliation de justice dans cette situation (la méthodologie du cas pratique n'est pas exigée).

Dossier 3 Plagiat

📖 Base documentaire : document 5

Invitée à une séance de dédicaces, Magali Labuche, auteur de l'album *Loup malin prend un bain de mer*, a la désagréable surprise de reconnaître, sur la couverture d'un ouvrage récent, un dessin illustrant un manuscrit envoyé aux Éditions Mini-Pouce au début de sa carrière. Ce manuscrit avait été refusé par la maison d'édition. Magali Labuche soupçonne qu'une personne mal intentionnée, attirée par le succès de ses derniers albums, se soit approprié ses écrits de jeunesse.

Mission

Avant d'entamer toute action, Magali Labuche aimerait connaître ses chances de gagner en justice. Elle prend votre attache à cette fin.

1. Prouver que le dessin de Magali Labuche pourrait être protégé par le droit d'auteur.
2. Justifier les actions qui s'offrent à Magali Labuche pour protéger son œuvre (la méthodologie du cas pratique n'est pas exigée).

Contrat liant Temps Livres SARL à Voulea SA

Entre les soussignés :

D'une part :

Bianca Picolino, née le 16 octobre 1978, à Paris agissant en tant que représentant légal de la société Temps Livres SARL (Siège social à Paris).

Dénommée ci-après « Le vendeur »

Et d'autre part :

Rémi Frémont né le 14 juin 1960 à Compiègne agissant en tant que représentant légal de la société Voulea SA (Siège social à Amiens).

Dénommé(e) ci-après « L'acquéreur »

Ont convenu et arrête ce qui suit :

Les parties déclarent ne pas être concernées par une procédure de redressement ou liquidation judiciaire ou procédure similaire, ni en état de tutelle, curatelle, mise sous sauvegarde de justice, ni d'interdiction de faire des actes de disposition.

Article 1. Désignation

L'objet de la présente convention de vente concerne les biens ci-après désignés :

- 10 bibliothèques de modèle Armand (220 cm × 80 cm × 20 cm) blanches ;
- 4 tables de modèle Amanda blanches ;
- 5 sièges de modèle Adèle bleu céladon ;
- jeux : toboggan Cléo, baignoire à boules Albert, cheval à bascule Léopold.

Article 2. Prix

En contrepartie du transfert de propriété, l'acquéreur s'engage à payer la somme de 5 500 euros (cinq mille cinq cents euros).

Article 3. Livraison

Après réception du paiement de l'acquéreur, le vendeur s'engage à lui remettre les marchandises au plus tard le 12 août N, à l'adresse suivante : 75 rue des Dames, 75017 Paris. En cas de perte ou de détérioration des biens, la responsabilité du vendeur est engagée jusqu'à l'acceptation effective des biens par l'acquéreur.

Article 4

En cas d'impossibilité d'honorer la commande, le vendeur s'engage à prévenir l'acheteur dans les meilleurs délais et à lui consentir un rabais de 0,05 % sur le prix HT par jour de retard.

Article 5. Clauses particulières

Le vendeur garantit qu'il a la capacité de vendre les marchandises et que ces marchandises sont libres de toute servitude et d'engagement qui en empêcherait la vente.

Fait à Paris, le 29 juillet N en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

Le vendeur

L'acquéreur

Article 1231-5 du Code civil

Lorsque le contrat stipule que celui qui manquera de l'exécuter paiera une certaine somme à titre de dommages et intérêts, il ne peut être alloué à l'autre partie une somme plus forte ni moindre.

Néanmoins, le juge peut, même d'office, modérer ou augmenter la pénalité ainsi convenue si elle est manifestement excessive ou dérisoire.

Lorsque l'engagement a été exécuté en partie, la pénalité convenue peut être diminuée par le juge, même d'office, à proportion de l'intérêt que l'exécution partielle a procuré au créancier, sans préjudice de l'application de l'alinéa précédent.

Toute stipulation contraire aux deux alinéas précédents est réputée non écrite.

Sauf inexécution définitive, la pénalité n'est encourue que lorsque le débiteur est mis en demeure.

Cour de cassation, chambre criminelle, 8 mars 2016 (pourvoi n° 15-83503)

Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation de l'article R. 1337-7 du Code de la santé publique ;

Vu les articles R.1337-7 et R.1334-31 du Code de la santé publique ;

Attendu qu'il résulte du premier de ces textes qu'est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux résultant d'une activité professionnelle, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ; que, selon le second de ces textes, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ; Attendu que, pour relaxer la société Nalou, le jugement attaqué retient que la prévenue, exploitante d'un restaurant à Saint-Tropez, est poursuivie sur le fondement des articles R. 1337-10, R. 1334-31 et R. 1334-32 du Code de la santé publique, que l'article R. 1334-31 n'est pas applicable aux établissements exerçant une activité professionnelle, que l'article R. 1334-32 du même code dispose que l'atteinte à la tranquillité du voisinage est caractérisée si le bruit est supérieur à certaines valeurs, et qu'aucune mesure acoustique n'a été effectuée ;

Mais attendu qu'en se déterminant ainsi, alors que la prévenue était poursuivie pour un important bruit de musique, des rires et des éclats de voix constituant non pas des bruits d'activités, mais des bruits de comportement relevant de l'article R. 1337-7 du Code de la santé publique visé à la prévention, et ne nécessitant pas la réalisation de mesure acoustique, la juridiction de proximité a méconnu les textes susvisés ;

D'où il suit que la cassation est encourue ;

Par ces motifs :

CASSE et ANNULE,